



PAR COURRIER

Montréal, le 29 octobre 2018

Direction du Secrétariat corporatif

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.655

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue dans le dossier mentionné en objet.

La Société ne compte pas d'employés ayant le statut « expert » ou « expert émérite ». En effet, la *Directive concernant la détermination du niveau de complexité des emplois professionnels et la gestion des emplois de complexité supérieure* ne s'applique pas à Loto-Québec et ses filiales.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec